

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie Question écrite n° 8289

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les inquiétudes exprimées par les centres de soins, spécialisés en toxicomanie, devant les réductions budgétaires envisagées par le Gouvernement. La baisse annoncée dans le cadre du projet de budget pour 2003 de 3 millions d'euros aura des répercussions négatives au plan national au regard de la gravité de la situation de la toxicomanie. Cette réduction des budgets pénalisera tous les centres et conduira inexorablement au démantèlement d'un dispositif de soins qui a mis vingt-cinq ans à se construire. Déjà, sur l'ensemble du territoire, plus d'une centaine de places d'hébergement ont été supprimées. Á ce jour, plusieurs centres sont en grandes difficultés. Ceux-ci risquent, sans solution, de devoir cesser leurs activités, ce qui renverrait les personnes toxicomanes à une situation d'exclusion et contribuerait à augmenter les problèmes de délinquance et d'insécurité. Par ailleurs, le budget consacré à la lutte contre la toxicomanie pourrait relever de l'assurance maladie à compter du 1er janvier 2003 et il ne serait plus par conséquent un budget de l'Etat. Il lui demande de lui indiquer la politique qu'il compte mener dans le domaine de la toxicomanie et les moyens qu'il envisage de mettre en oeuvre pour permettre la poursuite des actions menées auprès des usagers de drogues.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées souhaite tout d'abord rappeler son engagement total dans ce domaine. Il a pleinement conscience des enjeux de cette question prioritaire et fondamentale pour notre société et mesure tous les efforts que les associations y consacrent chaque jour. Le ministre est en effet convaincu que l'action de terrain demeure une priorité et se félicite que M. Didier Jayle, médecin et professionnel de terrain, ait été récemment nommé président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). S'agissant du financement des centres de soins spécialisés pour les toxicomanes (CSST), le ministre a obtenu l'annulation du gel budgétaire de 3 millions d'euros qui menaçait le budget des CSST. Ce gel avait eu pour conséquence de retarder la délégation du reliquat de 5 % des crédits. Le ministre comprend tout à fait l'inquiétude des associations, d'autant que l'information avait été rapidement relayée par l'Association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT). Cependant, au 1er novembre 2002, la situation était rétablie puisque l'ensemble des crédits inscrits en loi de finances initiale 2002 avaient été délégués dans les régions pour financer les CSST. En outre, il a obtenu que le projet de loi de finances rectificative pour 2002 prévoie un abondement en faveur des CSST à hauteur de 2,5 millions d'euros, pour tenir compte de l'augmentation du prix de la méthadone. En 2003, la dotation aux CSST sera maintenue à 107,5 millions d'euros, avec un financement assuré désormais par l'assurance maladie. Le ministre souhaite rassurer les associations en leur précisant que ce transfert n'aura aucun impact sur le fonctionnement des CSST. Quant au financement de la MILDT, le ministre a obtenu que les annulations de crédits en 2002 soient limitées à 5 millions d'euros afin de préserver en priorité les ressources des associations. Seuls certains programmes interministériels devront être décalés. A la mi-octobre, la totalité des crédits destinés aux associations avaient été délégués. Pour l'année 2003, le financement de la MILDT est réduit de 45,6 millions d'euros à 40 millions d'euros. Le ministre a en effet décidé d'optimiser le financement de la MILDT en veillant à

une meilleure synergie avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) qui prendra à sa charge la communication de la MILDT pour un montant équivalent. Cette mesure est donc sans conséquence pour les associations.

Données clés

Auteur: M. Jean-Marc Ayrault

Circonscription: Loire-Atlantique (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 8289

Rubrique: Drogue

Ministère interrogé : santé Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4776 **Réponse publiée le :** 20 janvier 2003, page 398